

## CONSEIL SYNDICAL DU 19 MAI 2026 – 17 HEURES

### 2026.025 - ATTRIBUTION DES DELEGATIONS THEMATIQUES AUX VICE-PRESIDENT.ES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés	20
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	Pour	20
15	3	2	0	Contre	0

Étaient présents les conseillers délégués suivants :

**ACCM** : Monsieur Jérémie BECCIU, Madame Mandy GRAILLON, Monsieur Bertrand MAZEL, Madame Sylvie PETETIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL (suppléant)

**CCVBA** : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANDION, Madame Anne PONIATOWKI, Monsieur Romain THOMAS, Monsieur Pascal VIANES (suppléant)

**TPA** : Monsieur Michel BLANC, Monsieur Eric CHAUVET, Monsieur Laurent FABRE, Monsieur Hugo JAUBERT, Madame Corinne NIETO, Monsieur Jean-Luc PERIN, Monsieur Jean-Pierre SEISSON (suppléant)

Étaient absents excusés :

**ACCM** : Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Séverine DELLANEGRA, Monsieur Alexandre DUCOURET, Monsieur Cyril JUGLARET, Monsieur Thibaut MENA,

**CCVBA** : Monsieur Lionel ESCOFFIER,

**TPA** : Monsieur Jérôme GUICHARD, Monsieur Marc LAMBERT,

**Deux procurations sont enregistrées** : Monsieur Jérémie BECCIU a la procuration de Monsieur Patrick De CAROLIS, et Monsieur Michel BLANC a la procuration de Madame Corinne CHABAUD.

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Le Président

#### Résumé :

La présente délibération a pour objet d'arrêter, sur proposition du Président, les thématiques relevant des délégations attribuées à chacun des Vice-président.es élu.es lors de la séance du jour, conformément à l'organisation interne du PETR, ainsi aux principes communs d'organisation des commissions thématiques.

**Vu** les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), et notamment les articles 8 à 11 portant dispositions relatives à l'organisation de la gouvernance, aux compétences du

Conseil syndical et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques,

**Vu** la délibération numéro 2026.024 en date du jour portant composition du Bureau syndical après élection du Président et des Vice-présidents,

**Considérant** qu'il y a lieu, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques portées par le PETR, de procéder à l'attribution de délégations thématiques aux Vice-présidents,

**Considérant** la nécessité de structurer l'action du PETR autour de commissions thématiques concourant à la préparation, au suivi et à l'évaluation des feuilles de route thématiques,

**Considérant** l'importance d'assurer une articulation fonctionnelle entre le PETR et les intercommunalités membres,

### Contexte

La présente délibération a pour objet d'arrêter, sur proposition du Président, les thématiques relevant des délégations attribuées à chacun des Vice-présidents élus lors de la séance du jour, conformément à l'organisation interne du PETR, ainsi que les principes communs d'organisation des commissions thématiques.

Vice-présidences	Madame/Monsieur	Délégations thématiques
1 <sup>ère</sup> Vice-président	Monsieur Jérémie BECCI	SCOT
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Lionel ESCOFFIER	Agriculture-Alimentation
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Monsieur Michel GAVANON	PCAET
4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Madame Mandy GRAILLON	Dispositifs financiers – NTDA et CCRT
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Monsieur Hugo JAUBERT	Programme LEADER
6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Madame Pascale LICARI	Tourisme

### Articulation avec les intercommunalités

Les Vice-présidents et, plus généralement, les élus membres des commissions thématiques assurent une mission d'interface entre leur EPCI d'origine et le PETR, contribuant à la cohérence territoriale des politiques conduites et à la circulation de l'information institutionnelle.

### Commissions thématiques

Les commissions thématiques, instituées dans le cadre des statuts du PETR, s'inscrivent dans la gouvernance de celui-ci.

Elles sont composées d'élus membres du Conseil syndical et concourent à la préparation, au suivi et à la mise en œuvre des feuilles de route thématiques, dont les orientations sont arrêtées par le Conseil syndical.

Conformément aux dispositions statutaires du PETR, ces commissions peuvent, en tant que de besoin, associer ponctuellement ou de manière permanente toute personne qualifiée ou tout acteur dont la contribution est jugée utile à leurs travaux.

**Association de techniciens des intercommunalités**

Dans un souci de coordination opérationnelle, de transversalité et de renforcement de la mise en œuvre des politiques publiques, les commissions thématiques ont la possibilité d'associer les techniciens des EPCI membres en charge des thématiques concernées. Cette association contribue notamment à la visibilité des actions du PETR, à la qualité de la préparation des décisions et à la fluidité de la communication institutionnelle.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - VALIDER** le périmètre des délégations confiées à chaque Vice-président.e,
- 2 - APPROUVER** les principes d'organisation et de fonctionnement des commissions thématiques du PETR telles qu'ils seront intégrés dans son futur règlement intérieur.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

